

Province du } **CHARLES BAGOT.**
Canada.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la *Grande Bretagne et d'Irlande*, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans notre Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Mercredi, le onzième jour de Mai courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

AT TENDU que le vingt-quatrième jour de Mars dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, à Mercredi le onzième jour de Mai courant, auquel temps, vous étiez tenus et obligés de comparaître en notre Ville de *Kingston*. Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser, et chacun de vous, de vous trouver présent au temps susdit, vous convoquant et enjoignant par les présentes, à chacun de vous, de nous rencontrer Samedi, le dix-huitième jour de Juin prochain, en notre Parlement Provincial, en notre Ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et pour faire ce qui sera jugé convenable.—N'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province :—Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A *Kingston*, le sixième jour de Mai, mil huit cent quarante-deux, et dans la cinquième année de notre règne.

C. B.

Par Ordre,

Félix Fortier,

C. C. en Chancellerie.

Province du } **CHARLES BAGOT.**
Canada.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la *Grande Bretagne et d'Irlande*, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Samedi, le dix-huitième jour de Juin courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

AT TENDU que le sixième jour de Mai dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial, à Samedi, le dix-huitième jour de Juin courant, auquel temps, en notre Ville de *Kingston*, vous étiez tenus et obligés de comparaître: Maintenant, sachez, que pour diverses causes et considérations, et prenant en considération les aises et la convenance de nos sujets affectionnés, nous avons jugé à propos, de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous dispenser et chacun de vous, de vous rendre au lieu susdit, vous convoquant et vous enjoignant par les présentes, à chacun de vous, de nous rencontrer Mercredi, le vingt-septième jour de Juillet prochain, en notre Parlement Provincial, en notre Ville de *Kingston*, pour prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province du *Canada*, et en cela faire ce qui sera jugé nécessaire.—N'y manquez pas.

Proclamation prorogeant le Parlement au 27 Juillet.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin notre très-fidèle et bien-aimé Sir *Charles Bagot*, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick*, et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A notre Hotel du Gouvernement, à *Montreal*, le neuvième jour de Juin, de l'année mil huit cent quarante deux, et dans la cinquième année de notre règne.

C. B.

Par ordre,

Félix Fortier,

C. C. en Chancellerie.

Province du } **CHARLES BAGOT.**
Canada.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la *Grande Bretagne et d'Irlande*, Protectrice de la Foi, &c. &c. &c.

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et convoqués à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, qui devait commencer et se tenir en notre Ville de *Kingston*, Mercredi, le vingt-septième jour de Juillet courant, et à chacun de vous,

SALUT :

PROCLAMATION.

AT TENDU que l'Assemblée de notre Parlement Provincial se trouve prorogée au vingt-septième jour de Juillet courant, néanmoins pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de le proroger de nouveau à Jeudi, le huitième jour de Septembre prochain, de manière que vous, ni aucun de vous, le dit vingt-septième jour de juillet courant, en notre Ville de *Kingston*, n'êtes tenus ni obligés de comparaître, car nous voulons que vous et chacun de vous, soyez, quant à nous, entièrement exonérés à ce sujet: Vous commandant et par la teneur de ces présentes, enjoignant à chacun de vous, et à tous autres intéressés à cet effet, d'être et de comparaître Jeudi, le huitième jour de Septembre prochain, en notre Ville de *Kingston* susdit, pour l'expédition des affaires, et traiter, faire, agir et con-

Proclamation convoquant le Parlement en la Ville de Kingston le 8 Septembre.